



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de l'OISE
Arrondissement de CLERMONT
Canton de CLERMONT

MAIRIE DE CATENOY

2023_033 A

ARRETE DU MAIRE

STATIONNEMENT RUE SAINT ANTOINE AU NIVEAU DU 13 RUE SAINT ANTOINE

Le Maire,

- Vu le code général des collectivités territoriales et l'article L 2213-2,
- Vu le Code de la Route,
- Considérant le problème de STATIONNEMENT et de visibilité, Rue Saint Antoine et plus particulièrement au niveau du 13
- Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des usagers dans cette rue,
- Vu l'intérêt général,

ARRETE :

Article 1 – Le stationnement est interdit aux véhicules affectés au transport de marchandises, même ceux d'un tonnage inférieur à 3 tonnes 500 et aux remorques, sur les places de stationnement matérialisées

au niveau du 13 rue SAINT ANTOINE

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par la commune.

Article 3 : les dispositions définies à l'article 1 prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à cet effet.

Article 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.


Article 5 : Toutes les dispositions antérieures au présent arrêté et relatives au stationnement sur ce tronçon de route sont annulées.

Article 6 : La gendarmerie sera chargée du contrôle et de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans la commune.

Article 7 : Ce présent arrêté sera publié et affiché dans la commune.

Fait à CATENOY,
Le 18 juillet 2023

Le Maire


Michel RUBE



MAIRIE DE CATENOY 4 bis, Place de la Mairie 60840 CATENOY

☎ 03 44 77 01 61 ✉ mairie@catenoy.fr
catenoy.fr